

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_28
id. 4026

L'an deux mille dix huit, le trois juillet, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Par délibération du 5 avril dernier, l'Assemblée départementale a approuvé les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la commission permanente afin de répartir ces enveloppes entre les différents opérateurs.

La commission culture et patrimoine s'est réunie le 18 mai 2018 et a proposé les attributions qu'il appartient d'examiner dans les tableaux annexes.

Globalement, la situation des enveloppes budgétaires concernées s'établit comme suit :

- Enveloppe globale subventions.....	922 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	889 705 €
- Reliquat.....	32 295 €

Le reliquat de 32 295 € est destiné à répondre à des demandes ultérieures.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du 4 avril 2017 relative aux principes et modalités d'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 5 avril 2018 du budget primitif relative à la politique d'aide aux acteurs culturels,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine réunie le 18 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution de subventions départementales selon la répartition détaillée en annexes pour un montant global de 889 705 € aux associations et personnes morales de droit public relevant de la politique de soutien aux acteurs culturels ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les conventions correspondantes à intervenir selon les termes figurant en annexes ;

Adopté à l'unanimité sur l'ensemble des demandes de subventions à l'exclusion de :

- Association « Moissac-culture vibration » :
Pour : 12 – Contre : 7 – Abstention : 0
- Association « Les amis de Pierre » pour le festival grain de sel à Castelsarrasin :
Pour : 12 – Contre : 7 – Abstention : 0
- Commune de Montauban pour « Montauban en Scènes » :
Pour : 12 – Contre : 7 – Abstention : 0

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE ayant donné procuration à Madame Marie-Claude NÈGRE pour le vote de ces 3 associations.

Le Président,

Christian ASTRUC